



Schweizerische Vereinigung für Sozialpolitik (SVSP)  
Association Suisse de Politique Sociale (ASPS)  
Associazione Svizzera per la Politica Sociale (ASPS)

Congrès annuel 2016

## **15 années de réforme de l'Assurance-invalidité:**

# QUEL BILAN, QUELLES PERSPECTIVES?

Mercredi, 2 novembre 2016  
Haute école spécialisée bernoise,  
Division Travail social,  
Hallerstrasse 10, 3012 Berne

4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> révision? Comme nulle autre institution de la sécurité sociale en Suisse, l'Assurance-invalidité (AI) a connu de profonds changements au cours des dernières années. Avec trois réformes en moins de 10 ans et un nouveau projet de révision en cours de discussion, nous assistons à une redéfinition profonde des outils d'intervention, mais aussi de la mission même de l'AI.

Au cœur de ces transformations, on trouve le souhait de rendre effectif le mot d'ordre initial de l'AI «la réadaptation prime la rente», en faisant de la réadaptation et de la réinsertion professionnelle (voire du maintien en emploi) de vraies alternatives à la rente pour les personnes handicapées, notamment pour les personnes psychologiquement malades. Cet accent placé sur l'activation des assurés pose cependant de nombreuses questions: peut-on réadapter tout le monde? Le marché du travail est-il réellement prêt à accueillir les personnes atteintes dans leur santé?

Au-delà des questions d'insertion professionnelle, la journée a pour ambition de discuter également les conditions de vie des rentiers. Les prestations versées sont-elles d'un niveau suffisant et sont-elles accessibles? Les opportunités de participation sont-elles adéquates? Et comment interpréter la nécessité croissante de compléments apportés par les prestations complémentaires (PC) ou l'aide sociale? Ces questions sont d'autant plus importantes que les récentes réformes de l'AI semblent remettre en cause le principe d'assurance au profit du principe de prestations liées à des besoins.

À l'heure où le Conseil Fédéral entend réformer une nouvelle fois l'AI et est appelé en parallèle à mettre en œuvre le cadre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) signé en mai 2014, notamment en définissant une politique nationale du handicap, l'ASPS propose de consacrer son congrès annuel à faire le point sur l'AI. Où en sommes-nous et comment améliorer les perspectives pour les années à venir?

En coopération  
avec:



Unterstützt durch die Schweizerische Akademie  
der Geistes- und Sozialwissenschaften  
[www.sagw.ch](http://www.sagw.ch)



Berner  
Fachhochschule



Fachhochschule Nordwestschweiz  
Hochschule für Soziale Arbeit



Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale  
Fachhochschule Westschweiz  
University of Applied Sciences and Arts  
Western Switzerland

# Programme

(La manifestation bénéficiera d'une traduction simultanée)

dès 09h00 Accueil, café

**09h30** Mot de bienvenue et introduction thématique  
**Jean-Michel Bonvin**, *professeur Institut de démographie et socioéconomie, Université Genève, président ASPS*

**09h40** Bilan des 15 dernières années de réforme de l'AI en Suisse  
**Monika Dudle**, *présidente Conférence des offices AI (COAI)*

**10h15** Réformes de l'AI: quel impact sur les trajectoires des assurés?  
**Emilie Rosenstein**, *Assistante à l'Institut de démographie et socioéconomie, Université de Genève*

---

**10h50** Pause

---

**11h10** Les effets de la signature de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées pour la Suisse  
**Caroline Klein-Hess**, *Cheffe Département Egalité, Inclusion Handicap*

**11h45** Les maladies psychiques: Quels défis, quelles solutions?  
**Niklas Baer**, *Leiter Fachstelle für Psychiatrische Rehabilitation, Psychiatrie Baselland*

---

**12h20** Pause de midi (buffet déjeuner)

---

## Organisation

**Inscription, dernier délai:  
14 octobre 2016**

### **Frais:**

Membres ASPS: CHF 180.–  
Non membres: CHF 230.–  
Etudiant-e-s/Rentiers AI/  
CarteCulture: CHF 50.–

En cas d'annulation après  
le dernier délai d'inscription,  
les frais de participation  
restent dus.

### **Traduction:**

La manifestation sera  
traduite en français resp. en  
allemand. En cas  
de besoin, une traduction  
en langue des signes  
sera organisée.

### **Organisatrice:**

Association suisse  
de politique sociale ASPS  
Monbijoustrasse 22  
Case postale  
3000 Berne 14  
Tél. 031 326 19 20  
Fax 031 326 19 10  
E-mail: admin@svsp.ch

### **Lieu de la manifestation:**

Haute Ecole spécialisée  
bernoise  
Division travail social  
Hallerstrasse 10  
3012 Berne  
www.bfh.ch

### **13h30 Ateliers**

- Atelier 1: Enjeux et limites de la  
réadaptation professionnelle
- Atelier 2: Un revenu suffisant  
pour vivre?
- Atelier 3: Les réformes de l'AI  
entraînent-elles un transfert  
des coûts vers les cantons  
et les communes?
- Atelier 4: L'invalidité dans la vieillesse:  
conséquences du passage  
de l'AI à l'AVS

---

### **15h00** Pause

---

**15h15** Conclusions des ateliers

**15h30** Une politique nationale du handicap:  
enjeux pour l'avenir **Christian Lohr,**  
*Conseiller national PDC*

**16h00** Conclusion de la conférence  
**Andreas Dummermuth,** *Directeur  
office AI Schwyz, Vice-président ASPS*

**16h15** Fin de la journée

# Ateliers

## ■ **ATELIER 1: Enjeux et limites de la réadaptation professionnelle** (Présentation f, avec traduction)

Selon l'AI, la réadaptation professionnelle devrait toujours primer. A cette fin, elle oriente les personnes jugées réinsérables vers des organisations de placement spécialisées, telles que la fondation IPT (Intégration pour tous). Pour quels profils de personnes l'objectif de réinsertion peut-il être atteint et pour quels types est-ce plus compliqué? Comment expliquer les situations d'échec? En raison d'une évaluation de l'AI peu réaliste? D'un marché du travail saturé? Ou d'un manque de motivation des usagers? Sur la base des expériences d'IPT, l'atelier réfléchira à des pistes d'amélioration.

*Présentation:* **Olivier Sandoz**, président IPT, Directeur général adjoint de la Fédération des Entreprises Romandes Genève, membre du comité de l'ASPS

*Animation:* **Stéphane Beuchat**, membre du comité de l'ASPS

## ■ **ATELIER 2: Un revenu suffisant pour vivre?** (Présentation f, discussion bilingue)

La CDPH-ONU exige que les êtres humains en situation de handicap puissent participer à la société de manière autonome. A cette fin, la garantie d'un niveau de vie approprié est requise. Comment les personnes concernées définissent-elles ce niveau et comment évaluent-elles leur situation en Suisse? En étroite collaboration avec elles, Inclusion Handicap a réalisé un état des lieux et un inventaire des solutions envisageables. Ces éléments seront discutés dans l'atelier et seront examinés dans le contexte des débats politiques, des projets et des révisions du système d'assurance sociale qui sont actuellement en cours.

*Présentation:* **Caroline Hess-Klein**, cheffe Département Egalité, Inclusion Handicap

*Animation:* **Doris Bianchi**, membre du comité de l'ASPS

### ■ **ATELIER 3: Les réformes de l'AI entraînent-elles un transfert des coûts vers les cantons et les communes?** (Présentation a, discussion bilingue)

Dans quelle mesure les révisions de l'AI ont-elles induit un transfert des coûts vers les prestations complémentaires (PC) et l'aide sociale? Plusieurs études ont porté sur cette question. Les principaux résultats de ces recherches seront brièvement présentés et discutés avec les participants de l'atelier.

*Présentation:* **Andreas Dummermuth**, *Directeur Office AI Schwyz, membre du comité ASPS*

*Animation:* **Christin Kehrl**i, *secrétaire exécutive ASPS*

### ■ **ATELIER 4: L'invalidité dans la vieillesse: conséquences du passage de l'AI à l'AVS** (Présentation et discussion a)

L'AVS et l'AI sont deux composantes du premier pilier. Comment la transition entre ces deux régimes est-elle organisée? Quelles sont les pierres d'achoppement qui peuvent apparaître lors du passage de l'AI à l'AVS? Et qu'arrive-t-il lorsqu'une rentier AVS devient handicapé? Après avoir posé un diagnostic clair, l'atelier se focalisera sur la recherche de solutions pour améliorer la situation.

*Présentation:* **Monika Wicki**, *chefe de projet et collaboratrice scientifique mbA à la Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich (HfH)*

*Animation:* **Marie-Thérèse Weber-Gobet**, *membre du comité de l'ASPS*

# INSCRIPTION

## 15 années de réforme de l'Assurance-invalidité: quel bilan, quelles perspectives?

Mercredi 2 novembre 2016, 9h30 – 16h15

Haute école spécialisée bernoise, Division Travail social, Hallerstrasse 10, 3012 Berne

1. Nom:

Prénom:

---

Fonction:

Atelier N°:

---

2<sup>e</sup> choix:

2. Nom:

Prénom:

---

Fonction:

Atelier N°:

---

2<sup>e</sup> choix:

Membre ASPS

Etudiant-e/Rentier AI/CarteCulture  
(merci de joindre une copie de la carte)

Adresse de facturation:

---

---

---

---

NB.: - Les bâtiments sont accessibles aux chaises roulantes.

- Les personnes malentendantes sont priées de s'adresser jusqu'au 5 octobre par mail à [admin@svsp.ch](mailto:admin@svsp.ch) pour l'organisation et la coordination de mesures de soutien et/ou traductions.

- Les personnes accompagnées par une personne d'assistance sont priées d'indiquer le nom de cette personne jusqu'au 5 octobre par mail à [admin@svsp.ch](mailto:admin@svsp.ch).

Frais de participation:

Membre ASPS: CHF 180.–

Non-membre: CHF 230.–

Etudiant-e/Rentier AI/CarteCulture: CHF 50.–

Prière de retourner cette carte par courrier ou par fax (au 031 326 19 10)  
ou d'envoyer l'inscription par courriel à [admin@svsp.ch](mailto:admin@svsp.ch).

**Dernier délai d'inscription: 14 octobre 2016.**